

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

Du 7 octobre 2022

ST/A-2022-611

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie et au Centre Technique Municipal, par l'arrêté en date du 26 mai 2020,

Vu la demande présentée par CANA ELEC domiciliée rue Blaise Pascal – ZA Bétailhe – 33370 ARTIGUES près Bordeaux dans le cadre de travaux de réalisation de réseaux de fibre en souterrain du Chemin de Verdet vers l'avenue de l'Épinette.

Considérant qu'il est nécessaire d'édicter des mesures spéciales pour la circulation et le stationnement,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1° - A compter du 17 octobre 2022 et jusqu'au 21 octobre 2022, la circulation piétonne sera interdite sur l'allée piétonne parallèle à la rocade (derrière la résidence du « Vieux Tilleul »), du chemin de Verdet (derrière l'école maternelle de Carré) jusqu'à l'avenue de l'Épinette (à proximité du n°220

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3° - Le Directeur Général des services de la Ville, le chef de la police municipale et le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4° - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- ✓ d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- ✓ d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le sept octobre deux mille vingt-deux



Pour le Maire par délégation
Le conseiller délégué à la voirie
Et au centre technique municipal

Signé par : Bilal Halhoul
Date : 08/10/2022
Qualité : Parapheur B Halhoul
Libourne